

ANNEE 2018

Délibération n°

20180068

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2018

Date de convocation : 23/11/2018

Date d'affichage : 30/11/2018

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 16

Pouvoirs : 2

Nombre de votants : 18

Vote : 18 (dont 2 pouvoirs)

Pour : 18

Abstention : 0

Contre : 0

Adopté à l'unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
BASSUSSARRY**

L'an deux mille dix-huit, le 28 novembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 23 novembre 2018, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Paul BAUDRY, Maire et Ms Michel LAHORGUE, Francis DAVRIL, Claude YAOUANC, Philippe BIGOTEAU, Hugues BIGÉ, Frédéric ETCHEGARAY, Michel KLISZ, Pierre SORHAITS, Michel GOÑY. Mmes Dominique GALLOT, Chantal BONZON, Sophie DELETTRE, Valérie RÉCART, Marie-Dominique GAY, Dominique VIGIER.

Absents excusés : Mmes Annie UHALDEBORDE (pouvoir à Mme Dominique GALLOT), Brigitte ETCHEVERRY (pouvoir à Michel KLISZ), Emmanuelle DALLET.

Secrétaire de séance : M. Francis DAVRIL.

**OJ n°16 : Avenant au protocole d'accord avec
l'association les Centres Musicaux Ruraux (CMR)**

Rapporteur, M. Claude YAOUANC :

M. YAOUANC explique que la commune est liée par une convention avec les Centres Musicaux Ruraux.

Cette convention prévoit les modalités d'intervention d'un intervenant chargé de l'éducation musicale à l'école.

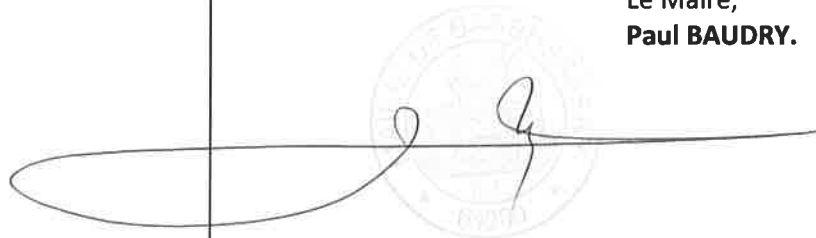
Il est demandé l'autorisation de signer le nouvel avenant au protocole d'accord actualisant la tarification au 1^{er} janvier 2019 et fixant le coût annuel pour 1 heure par semaine à 1 916.50€ (1 907.00€ en 2018).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APRES** avoir entendu les explications,
- **APRES** en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur Le maire à signer l'avenant fixant le nouveau tarif de l'heure-année.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Paul BAUDRY.

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Mairie de Bayonne' and '64100'. The signature is a cursive 'P. Baudry'.

*Transmis à Monsieur Le Sous-Préfet de Bayonne,
Publié et rendu exécutoire le : 30/11/2018*

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 30/11/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 30/11/2018